Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 712f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Il leur faut une maison »

Déclaration de Maud de Boer-Buquicchio,
Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant

Strasbourg, 20.11.2006 – « En Europe, des dizaines de milliers d'enfants vivent dans un « Pays imaginaire », qui tient plus du cauchemar que du rêve. Ce pays est peuplé de fort peu de Wendys et de bien trop de capitaines Crochet. Pour ces enfants-là le Pays imaginaire c'est celui dans lequel ils n'ont jamais eu de vraie maison, où personne ne les a jamais vraiment aimés, où ils n'ont jamais connu de véritable enfance. C'est aussi, si rien ne change, celui dans lequel ils ne pourront jamais prendre un bon départ dans la vie.

Le programme triennal du Conseil de l'Europe « Construire une Europe avec et pour les enfants » concerne tous les groupes d'enfants et tous les aspects de leurs droits, mais il est clair que son impact se mesurera en définitive à l'aune des améliorations réelles et quantifiables qu'il aura permis d'apporter à la vie des plus vulnérables, - les enfants placés en institutions, les enfants de migrants non accompagnés, les enfants des rues, les enfants victimes de violences domestiques ou d'abus sexuels.

Le Conseil de l'Europe a un rôle à jouer, car il peut aider à diffuser les bonnes pratiques nationales et établir des normes européennes. Il prend et prendra toujours comme point de départ de son action la défense des intérêts de l'enfant et la protection de ses droits fondamentaux et de sa dignité humaine.

L'un des défis à relever est d'améliorer et d'accélérer les procédures d'adoption, notamment en instituant des garanties effectives contre les abus et la corruption bien trop fréquemment observés dans les adoptions nationales et internationales. Le Conseil de l'Europe continue de privilégier l'adoption le plus près possible de l'environnement d'origine de l'enfant, mais au moment de choisir entre pays natal et foyer d'adoption, ne faut-il pas penser d'abord à ce qui est préférable pour l'enfant ? Je suis par conséquent très favorable aux récentes initiatives du Parlement européen qui commencent à remettre en question l'approche actuelle très restrictive de l'adoption internationale. »

Pour plus d'informations sur le Conseil de l'Europe « Construire une Europe avec et pour les enfants », consulter le site http://www.coe.int/children.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.